

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**
Département du Cher

Décision n°2024-17

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE
MISE EN SECURITE DES RESEAUX « FIREWALL ZYXEL »**

Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,

Vu notamment les articles L2122-22 et L 2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n°20220620-02 du conseil municipal en date du 20 juin 2022,

Considérant que la collectivité doit procéder au renouvellement de son abonnement pour la location de son matériel « firewall Zyxel » afin d'assurer la sécurité de ses réseaux,

DECIDE

- d'**attribuer** le marché relatif à la mise en sécurité de ses réseaux à la SARL COPIEFAX située 52bis Boulevard Camille Dagonneau BP 20051 58641 Varennes-Vauzelles Cedex pour un montant trimestriel de 270 € HT (soit un montant de 5 400 € HT sur 5 ans),
- de **signer** l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de **dire** que les crédits nécessaires figurent au budget général de la commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité le

29 JUL. 2024

Fait à Saint Martin d'Auxigny,
le 24/07/2024

Le Maire,

Fabrice COPIEFAX

